Police NyonRégion

Conseil Intercommunal de la Police de la région de Nyon

Procès-verbal

Numéro	5 - 2017	
Séance	ordinaire	
Date	27 septembre 2017	
Lieu	Prangins, à la salle du Conseil communal	
Heure	20h00	Fin de séance à 21h30
Auteur PV	Raphaël Bourqui (**Secr**)	
Distribution : aux personnes ci-dessous – Préfecture de Nyon – Greffe de Nyon – Greffe de Prangins – Greffe de Crans-près-Céligny – Secrétariat du Codir		
Prochaine séance	mercredi 2 mai 2018, 20H00, Nyon - route de Champ-Colin 4 - salle SDIS	

Présent(e)s	Bossert Henri (**Prés**)	Président	Excusé(e)s	Bourqui Fabien
	Soldini Sacha	Vice-prés.		Favre Suzanne
	Chauvet Christine	Scrutatrice		Girard Sven Scrut /supp
	Cretegny Pierre			Hainard Jean-Michel
	de Bourbon Parme Louis			
	Juzgado Serge			
	Lugeon Séverine			
	Miéville Laurent			
	Schnider Rudolf			
	Vuagniaux Christine			
	Vuille Jean-Pierre	Scrut /supp		
	Vioget Karadag Corinne			
	Barrense-Dias Yara			
	Bochud Georges			
	Tschuy Frédéric	Scrutateur		
	Widmer Yonnel			
	Faraut-Linares Roxane (**RLF**)	Codir		
	Faillettaz Jean-Luc (**JLF**)	Codir		
	Durgnat-Levi Alice (**AD**)	Codir		
	Faillettaz Sébastien **(SF)**	Secr.génér		

Ordre du jour :

1. Appel 2
2. Approbation du procès-verbal n° PV04-2017, séance du 20 juin 2017 2
3. Assermentation de Mme Corinne Vioget Karadag 2
4. Approbation de l'Ordre du jour. 2
5. Communications du bureau du Conseil. 3
6. Communications du Comité de Direction 3
7. Interventions (dépôt de motions, postulats, interpellations) 3
8. ~~Réponses aux motions, postulats, interpellations, questions~~ 3
9. Rapports des commissions 3
10. Préavis, informations du CODIR 4
11. Élections statutaires 4
12. Divers - En rapport avec les objets traités lors de la séance 5

Le Président ouvre la séance en saluant le CODIR et son secrétaire, les membres du conseil ainsi que les invités dont le commandement de la Police de Nyon avec le cmdt Olivier Rochat, le cap Schmidt, Mme Dénéréaz et M.Stauffer.

Délibérations :

1. Appel

Effectué : ***16 présents, 4 excusés***

2. Approbation du procès-verbal n° PV04-2017, séance du 20 juin 2017

Le procès-verbal est parcouru page par page et ne fait l'objet d'aucune demande de modification.

Décision : **accepté par 14 voix et une abstention**

3. Assermentation de Mme Corinne Vioget Karadag

Prés : procède à l'assermentation

4. Approbation de l'Ordre du jour.

Prés : Constate que la convocation est conforme aux statuts et que les documents ont été reçus.
Les points 7 et 8 sont sans objet, ils ne seront pas ouverts
Le préavis 5/2017 – budget 2018 sera traité en dernier car affecté par les autres préavis

Décision : **accepté à l'unanimité.**

5. Communications du bureau du Conseil.

Prés : Mme la Préfète a effectué la visite annuelle. La tenue des documents est conforme.
Elle remercie pour le traitement et la réception des rapports dans les délais.
Les dates des séances qui suivront celle du 2 mai 2018 ne sont pas définies.

M.Vuille : il semble que 2 vacations manquent.
Prés : Les pièces de références seront déposées sur le site internet. Une clarification sera donnée.

6. Communications du Comité de Direction.

RFL : Confirme le bon déroulement de la visite de Mme la Préfète.
Remercie les commissions pour la bonne collaboration et la qualité dans le traitement des préavis
Hôtel de police : le bureau Ferrari a remporté le concours d'architectes. Le projet suit le planning d'exécution.
Prochaine séance : Le prochain Conseil intercommunal se déroulera à Champ-Colin en mai 2018, et le Comité de direction propose de présenter les enjeux de la LOPV (Loi sur l'organisation policière vaudoise).

7. ~~**Interventions (dépôt de motions, postulats, interpellations)**~~ – non traité, selon point 4
8. ~~**Réponses aux motions, postulats, interpellations, questions**~~ – non traité, selon point 4

9. Rapports des commissions

M.Vuille : demande à ce qu'il soit veillé à la cohérence dans la présentation des rapports, comme les abréviations monétaires, les valeurs (avec ou sans les centimes).
RFL Pris note

4/2017 – Projet SAGA décentralisé, acquisition d'un nouveau Système d'Aide à l'Engagement (SAE) (AD HOC)

M.Vuille : lecture des conclusions du rapport
M. Tschuy : les deux modules (page 2) ne sont pas achetés, pourquoi ?
M.Vuille : ils n'ont pas été considérés comme nécessaires, notamment celui pour des statistiques dont la nécessité n'est pas jugée indispensable.
M.Bochud : 4 écrans de 90cm, quels avantages et pourquoi aussi grand ?
M.Rochat & RFL : c'est le standard du système, ce choix est certainement lié au confort d'utilisation.
Prés : constate qu'il n'y a plus de question et ouvre le vote.

Décision : **accepté à l'unanimité.**

6/2017 – ETP supplémentaire(COGEFIN)

M.Miéville : fait la lecture des conclusions du rapport avec les propositions d'amendement

Décision : **acceptés à l'unanimité : les amendements AVS et caisse de pension**
Prés : fait la lecture des conclusions du rapport avec les amendements acceptés

Décision : **acceptés à l'unanimité du rapport**

7/2017 – Revalorisation salariale du personnel policier (COGEFIN)

M.Miéville : fait la lecture des conclusions du rapport
Prés : constate qu'il n'y a pas de question et ouvre le vote.

Décision : **acceptés à l'unanimité**

5/2017 – Budget 2018 (COGEFIN)

M.Miéville : fait la lecture des conclusions du rapport
Prés : précise que le budget inclus dorénavant les préavis 4 – 6 – 7/2017
M.Crétegny : relève que les amortissements du préavis 4/2017 manquent au budget
M.Miéville : une mise à jour du budget est à établir
Prés : reprend les conclusions avec les deux amendements et ouvre le vote

Décision : **acceptés à l'unanimité : l'impact des deux amendements**

Prés : reprend les conclusions pour le budget complet avec les 4 amendements et ouvre le vote
Décision : **acceptés à l'unanimité : le budget 2018 avec les 4 amendements**

10. Préavis, informations du CODIR

RFL : pas de préavis actuellement prévu. Le règlement de police n'est pas encore abouti.
M.Vuille : rappelle que M. Démétriadès, démissionnaire, était membre de la commission ad hoc pour le préavis du règlement de police et propose une élection pour le remplacer.

Élections statutaires

Élection du Président

Prés : fait la lecture de l'art 10 des statuts
annonce sa disponibilité, lance un appel aux candidatures
quitte la présidence de la séance pour cette élection
M.Soldini : prend la présidence de la séance et propose M.Henri Bossert comme président

Décisions : **élection tacite par acclamation**

Élection du Vice-président

M.Bossert : prend à nouveau la présidence et soumet la candidature de M.Soldini

Décisions : **élection tacite par acclamation**

Élection des scrutateurs et suppléants

Prés : propose un renouvellement

Décisions : **élections par acclamation :**
- **Mme Chauvet – scrutatrice**
- **M.Girard – scrutateur** (absent – sous réserve de son accord)
- **Mme Vioget Karadag – scrutatrice suppléante**
- **M.Vuille – scrutateur suppléant**

Élection d'un membre suppléant à la COGEFIN (délégué de Nyon)

Prés : lance un appel à la candidature qui trouve écho chez M.Tschuy

Décision : **élection tacite par acclamation de M.TSchuy**

Élection à la commission ad hoc pour le préavis du règlement intercommunal de police

Prés : lance un appel à la candidature pour remplacer le délégué de Nyon et trouve un écho chez Mme Vioget Karadag.

Décision : **élection tacite par acclamation de Mme Vioget Karadag**

11. Divers - En rapport avec les objets traités lors de la séance

M.Vuille : demande quelle sont les répercussions pour la reprise des entretiens des naturalisations

RFL : ce poste est temporaire,

SF : les bénéficiaires sont les communes de Nyon et Crans

Cmdt Rochat: le contrat pour ce poste est limité à fin février 2018

JLF : confirme que Crans n'a plus de commission de naturalisation

M.Crétegny : que font les ASP, assistants de sécurité publique

RFL et cmdt Rochat : expliquent que chaque corps de police définit le cahier des charges des ASP. Leurs tâches peuvent être variées et souvent complémentaires de celles des policiers.
Il convient néanmoins de garder à l'esprit que les assistants de sécurité publique ne sont pas des policiers. Ils ne disposent pas de la même formation ni des mêmes moyens, et ne jouissent pas des mêmes prérogatives.
À cet égard, on apprendra que les prérogatives légales des ASP sont édictées dans le RASP (Règlement sur les compétences, l'organisation et les moyens des assistants de sécurité publique).

RFL : félicite les nouveaux élus, remercie pour les décisions prises
relève qu'il manque 4000 policiers en Suisse
salue la présence de Mme Dénéraz responsable des RH, du cap Schmidt et celle de M.Stauffer nouveau sous-chef de brigade et lui souhaite la bienvenue

Prés : clôt la séance
